



## Changement d'occupant dans un appartement loué

Par **Avenel Gilles**, le **20/09/2016** à **15:19**

Je suis locataire d'un appartement. Vivant désormais à Bruxelles, je ne l'occupe désormais qu'épisodiquement, alors que mon fils, qui réside à Londres, l'utilise assez fréquemment. Il est convenu entre ce dernier et moi qu'il paiera désormais le loyer. Puis-je en aviser mon propriétaire (institutionnel) et lui demander de prélever à l'avenir les loyers sur le compte de mon fils, bien qu'il ne soit pas le bénéficiaire du bail?

Avec mes remerciements

Par **janus2fr**, le **20/09/2016** à **16:19**

Bonjour,

Quel type de bail ? Si c'est un bail sous loi 89-462, il est réservé à la résidence principale du locataire. Si le logement n'est plus votre résidence principale, vous devez donner congé.